



Water Security for Canadians

En réponse au document de discussion d'ECCC sur l'Agence canadienne de l'eau

Réponse collective | 1^{er} mars 2021

Introduction

L'initiative Water Security for Canadians (WSC)¹ accueille favorablement le récent document de discussion d'Environnement et Changement climatique Canada ainsi que les efforts déployés en continu pour créer l'Agence canadienne de l'eau. Cependant, nous constatons un manque d'urgence dans l'approche qui est en contradiction avec l'urgence des problèmes critiques de l'eau auxquels sont confrontées des collectivités partout au Canada. Si nous convenons que les priorités décrites dans le document sont des points de convergence appropriés pour une nouvelle Agence canadienne de l'eau, nous rejetons l'idée qu'il n'est pas possible de commencer à travailler sur toutes ces priorités de manière efficace et intégrée avec l'Agence à la barre.

À notre avis, il est possible de poursuivre les dix objectifs décrits dans le document simultanément en s'appuyant principalement (mais pas exclusivement) sur les atouts existants dans le domaine de l'eau au sein d'ECCC et du gouvernement fédéral. Il faut rassembler et rationaliser ces forces existantes avec un solide leadership et un sens commun de l'élaboration holistique de politiques et de programmes. Le développement de l'Agence est une occasion unique de revoir notre approche dans l'optique de tirer parti de notre expertise fédérale en matière d'eau. Ce n'est pas le moment de protéger des structures de gestion et des portefeuilles existants. Il est impératif que la surveillance, la recherche et la gestion des ressources en eau soient liées, sans quoi l'Agence risque d'être pire que le *statu quo* – la responsabilité de l'eau étant alors encore plus dispersée dans l'ensemble du gouvernement.

De plus, la création de l'Agence canadienne de l'eau ne doit pas être considérée comme une fin en soi. L'Agence est une étape importante, mais elle constitue en fin de compte un tremplin vers d'autres changements de la législation, de la politique et de la gouvernance relatives à l'eau qui sont nécessaires pour renforcer le leadership fédéral en matière d'eau douce. Dans cette

¹ L'initiative Water Security for Canadians est un partenariat regroupant Global Water Futures, le Forum for Leadership on Water (FLOW), le Centre autochtone de ressources environnementales, le POLIS Project on Ecological Governance de l'Université de Victoria et l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies.

perspective à long terme, nous pensons qu'il est clair que l'Agence peut et doit être établie de manière à répondre à chacun des objectifs énoncés dans le document de travail ainsi qu'à se positionner pour jouer un rôle de premier plan dans de plus vastes réformes qui créeront un avenir plus sûr pour l'eau. Il existe un besoin évident d'une institution fédérale intégrée pour l'eau qui renforcera la collaboration et la coordination tout en respectant les compétences des gouvernements autochtones, provinciaux-territoriaux et locaux.

Cette réponse s'appuie sur plus de deux ans de travail dans le cadre de l'initiative Water Security for Canadians, qui vise à aider à bâtir une vision pour un leadership fédéral accru en matière d'eau douce. Récemment, ce travail a inclus notre projet de livre blanc intitulé [Modernizing Federal Freshwater Leadership in Canada](#) (*Moderniser le leadership fédéral en matière d'eau douce*), qui décrit plus en détail notre vision pour l'Agence canadienne de l'eau. Sous la direction de Global Water Futures, nous avons également organisé six webinaires nationaux pour explorer différents aspects de l'Agence (notre rapport intitulé *Ce que nous avons entendu* peut être consulté en [français](#) et en [anglais](#)).

La présente réponse se divise en trois parties :

La partie I résume des priorités recommandées liées à chacun des dix objectifs pour l'eau douce décrits dans le document de discussion.

La partie II résume des objectifs supplémentaires qui ne se trouvent pas dans le document de discussion.

La partie III formule des recommandations portant sur les priorités de la nouvelle Agence canadienne de l'eau en matière de gouvernance.

Partie I : Priorités relatives aux objectifs

Cette section présente la perspective de WSC quant à des priorités potentielles liées à chacun des dix objectifs pour l'eau douce décrits dans le document de discussion.

1. Politique sur l'eau douce, coordination et entente multilatérale

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral n'a ni une vision claire ni une orientation bien établie concernant la gestion de l'eau douce à l'échelle nationale. Cette question a été très éloquemment articulée par un [groupe d'experts](#) nationaux et internationaux réunis par les Services hydrologiques nationaux vers la fin de 2017. Le groupe d'experts a suggéré que la fragmentation interne est un « obstacle majeur à la résolution des problèmes nationaux du Canada en matière d'eau ». Selon le groupe d'experts, la fragmentation mine l'efficacité des programmes fédéraux relatifs à l'eau, nuit aux relations avec les autres niveaux de gouvernement et réduit la capacité du gouvernement fédéral à exercer un leadership national.

Le gouvernement fédéral devrait établir une structure interministérielle formelle qui aurait pour mandat de coordonner des perspectives fédérales sur les priorités en matière d'eau douce. Le gouvernement fédéral devrait exercer un leadership national en intensifiant ses efforts de coordination entre les différents ministères fédéraux, ainsi qu'en facilitant la collaboration avec les autres niveaux de gouvernement sur les enjeux clés liés à l'eau douce.

2. Prévisions relatives à l'eau douce pour éclairer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe

Le grand public s'inquiète de plus en plus de la manière dont la qualité de l'eau et l'intégrité des écosystèmes sont protégées et dont les communautés sont à leur tour protégées contre les inondations, les sécheresses, les dommages causés aux infrastructures et les pannes d'énergie. Il est de plus en plus admis que le réchauffement climatique a des [effets directs](#) sur ces résultats : modification de la quantité, des moments et de la fréquence des précipitations; fonte rapide des glaciers et des champs de glace; fonte du pergélisol dans le Nord; et modification des tendances saisonnières d'accumulation de neige et du ruissellement de la fonte des neiges.

Les dommages causés par les inondations et les sécheresses augmentent de manière exponentielle, tout comme les coûts de rétablissement. Les paiements fédéraux d'aide en cas de catastrophe, principalement sous forme d'aide aux provinces en cas d'inondation, ont [augmenté](#) de 54 millions de dollars par année entre 1970 et 1994 à 410 millions de dollars par année entre 2005 et 2014. Il s'agit d'une hausse de 660 % en dollars de 2010. Les coûts associés aux inondations, aux sécheresses et à la dégradation de la qualité de l'eau continuent d'augmenter alors que le Canada demeure le seul pays du G7 à ne pas avoir un [système national de prévision des crues](#).

Les gouvernements provinciaux et fédéral investissent tous dans des outils de prévision hydrométéorologique et de prévision des débits des cours d'eau afin de pouvoir faire des prévisions plus précises et de réduire les risques pour l'infrastructure publique et la santé.

Il est logique de réaliser des économies d'échelle en mettant des ressources en commun afin de créer un système pancanadien de prévision de l'eau et de développer une communauté de pratique autour de ce système. Le système national de prévision des inondations doit s'appuyer sur des informations et des données essentielles pour les décideurs en vue de réduire et de quantifier l'incertitude, notamment des modèles atmosphériques intégrés ou des données de forçage, des modèles hydrologiques et de qualité de l'eau, des modèles de rivière, des modèles de petits lacs, de grands lacs et de réservoirs ainsi que des modèles de l'économie de l'eau et de gestion de l'eau.

Nous pensons que le gouvernement fédéral, en créant l'Agence canadienne de l'eau, pourrait coordonner des politiques actuellement dispersées et des accords intergouvernementaux couvrant la cartographie, la planification et la prévision de risques d'inondation. Cela contribuerait à réduire les dommages futurs causés par les inondations et à atténuer la souffrance humaine qui y est associée. En outre, il convient d'améliorer les méthodes d'évaluation des risques, d'utiliser plus pleinement des incitatifs et des désincitatifs financiers et d'établir une relation solide et bien définie entre les secteurs public et privé de l'assurance, y compris des normes pertinentes.

3. Peuples autochtones et gestion d'eau douce

Les décisions relatives à la gouvernance et à la gestion de l'eau doivent respecter les objectifs et les droits à l'autodétermination des populations autochtones, ainsi que les droits et rôles inhérents, autochtones et issus de traités des Autochtones en matière d'eau. Ces dernières années, le gouvernement fédéral s'est engagé à : codifier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; mettre en œuvre une [approche de nation à nation](#) basée sur des distinctions; et, par l'intermédiaire des [appels à l'action 45-49 de la Commission de vérité et réconciliation](#), éliminer l'influence des doctrines juridiques qui ont été utilisées pour justifier la souveraineté européenne sur les peuples et les terres (et les eaux). Cependant, le gouvernement fédéral a encore du mal à rendre ces engagements pleinement opérationnels et à les institutionnaliser. De nombreuses communautés autochtones continuent de faire face à des défis uniques et urgents liés à l'eau, et les nations autochtones ne sont généralement pas incluses en tant que partenaires égaux dans la gouvernance de l'eau, ce qui entraîne une escalade des conflits liés à l'eau entre les gouvernements de la Couronne et les gouvernements autochtones. (Cela implique souvent des promoteurs de projets, des organisations environnementales et d'autres intérêts.) Ces conflits ont des répercussions importantes sur le bien-être des communautés autochtones et créent des impasses qui nuisent au développement économique et à la santé des écosystèmes d'eau douce.

Le document de discussion mentionne que le gouvernement fédéral s'engage directement avec les Premières nations, les Métis et les Inuits sur des considérations et des recommandations pour l'Agence canadienne de l'eau. Nous estimons que les nations autochtones doivent avoir la possibilité de collaborer à l'élaboration du mandat de l'Agence, y compris en ce qui concerne le codéveloppement intégral, si cela est souhaité.

Pour réaliser pleinement une approche de nation à nation en matière de gouvernance de l'eau, le gouvernement fédéral doit également travailler avec les nations autochtones pour s'assurer que la loi et la politique fédérales sur l'eau sont conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cela peut être réalisé en fournissant des ressources et en réformant les

processus internes afin d'en permettre une rédaction conjointe avec les nations autochtones intéressées.

4. Agriculture et eau douce

L'industrie agricole est confrontée à des défis uniques en matière d'eau douce dans le contexte des changements climatiques. Parmi ces défis figurent des inondations et des sécheresses de plus en plus fréquentes et graves, qui menacent la capacité de production et la prévisibilité de l'ensemble du secteur. Les effets sont généralisés : par exemple, la [sécheresse de 2001-2002](#) ayant sévi à l'échelle nationale a réduit l'activité économique de 6 milliards de dollars, privé 41 000 personnes d'un emploi et fait dégringoler la valeur de la production agricole de 13 milliards de dollars. Des sécheresses régionales ultérieures se sont produites chaque année au Canada (sauf en 2005 et en 2013), entraînant des coûts importants liés au transport maritime, à la production agricole, à la perte de forêts et aux dommages causés par des incendies. Le coût des inondations, des sécheresses et de la dégradation de la qualité de l'eau, y compris la prolifération d'algues toxiques attribuable à la charge en nutriments, ne cesse de croître.

Nous estimons que le gouvernement fédéral doit contribuer à l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole en multipliant les possibilités de collaboration pour faire progresser les stratégies régionales adaptées en matière d'eau douce afin de répondre à des priorités communes en matière d'eau. Le gouvernement fédéral devrait prévoir davantage de possibilités de financement pour la recherche et le développement de technologies innovantes de gestion de l'eau ainsi que de meilleures technologies de gestion des terres propres au secteur agricole. Cette double approche peut garantir la sécurité de l'eau dans le contexte de la production alimentaire et de la protection de la qualité de l'eau.

5. Secteurs économiques et eau douce

L'eau est un intrant essentiel dans plusieurs des industries les plus productives et plus importantes du Canada, mais l'utilisation de l'eau dans le secteur économique peut également avoir des répercussions importantes sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques. Il est essentiel de surveiller les changements dans la qualité et la quantité de l'eau, en particulier compte tenu de l'évolution de la demande en ressources hydriques attribuable à des facteurs économiques, de l'exploitation des ressources et des changements permanents dans les précipitations, les régimes de température et les phénomènes météorologiques extrêmes attribuables aux changements climatiques. Donner la priorité à la sécurité de l'eau sous la forme de ressources en eau propres et abondantes ne peut qu'avoir des retombées positives pour les secteurs économiques qui en dépendent.

L'Agence canadienne de l'eau a un rôle important à jouer en soutenant des secteurs économiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sectorielles et novatrices en matière de gestion durable de l'eau douce. L'Agence devrait fournir des fonds supplémentaires pour la recherche et le développement de technologies innovantes, et leur mise en œuvre, dans tous les secteurs économiques afin de promouvoir une gestion durable de l'eau douce.

6. Science de l'eau douce

La science de l'eau douce est la clé d'une prise de décisions fondées sur des preuves. De nombreux ministères fédéraux contribuent à la science de l'eau douce, dont ECCC, le MPO, RNCan, AAC, Santé Canada et le CNRC.

L'établissement de l'Agence canadienne de l'eau doit créer et mobiliser les connaissances nécessaires pour prévoir et répondre aux difficultés et aux possibilités liées à l'eau. Pour ce faire, il est possible d'assurer la collecte et la diffusion centralisées et harmonisées de données relatives à l'eau, d'améliorer les prévisions relatives à l'eau afin de mieux prévoir les inondations et les sécheresses, les problèmes de qualité de l'eau, la prolifération d'algues nuisibles, ainsi que l'approvisionnement et l'utilisation futurs de l'eau, et de fournir des services d'aide à la décision.

7. Données relatives à l'eau

De nombreuses initiatives sont actuellement en place pour recueillir et partager des données sur la quantité, la qualité, l'utilisation et la demande d'eau douce. Bien que certaines mesures de collaboration et de partage de données soient en place entre les gouvernements fédéral, provinciaux-territoriaux, locaux et autochtones concernant la collecte et la diffusion de la qualité et de la quantité d'eau, ces systèmes pourraient être grandement améliorés par une nouvelle Agence canadienne de l'eau.

Cette dernière devrait améliorer les réseaux nationaux de surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau grâce à des partenariats durables avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones. L'Agence devrait jouer un rôle de chef de file en matière d'élaboration de protocoles et de normes ainsi que de partage de données afin de faciliter une meilleure interopérabilité et une prise de décisions partagée. Cela permettra de soutenir les résultats de la planification et de la gestion de l'eau, notamment en renforçant la résilience aux événements extrêmes, en cernant les priorités en matière de restauration de bassins versants et en veillant à ce que des régimes de débit environnementaux efficaces soient en place à tous les niveaux de compétence et d'autorité.

8. Gestion de l'eau douce transfrontière

Environ 80 % des Canadiens vivent sur le territoire d'un bassin fluvial partagé avec les États-Unis, dont la sécurité de l'eau est également confrontée à des menaces croissantes. Cette réalité met à l'épreuve les limites des cadres institutionnels et bilatéraux de gestion et de répartition de l'eau ainsi que la capacité et la volonté de nos institutions de traiter des problèmes internationaux liés à l'eau, dont l'eutrophisation du lac Winnipeg, la répartition des eaux entre les bassins partagés des rivières St. Mary et Milk, la renégociation du traité du fleuve Columbia et la notion désagréable d'exportations d'eau en vrac du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent vers des bassins à court d'eau aux États-Unis.

L'Agence canadienne de l'eau doit renforcer la gestion des eaux transfrontalières et le fédéralisme coopératif en accordant la priorité à des bassins fluviaux sains et intacts, ainsi qu'en s'engageant à prévoir, enquêter, éviter et résoudre les différends liés à l'eau. Le gouvernement fédéral doit également apporter un soutien marqué à la Commission mixte internationale et à

d'autres institutions intergouvernementales, notamment en mettant en place de meilleures pratiques internationales.

9. Technologie, innovation et infrastructure d'eau douce

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral soutient la recherche, le développement et la mise en œuvre de technologies et de programmes relatifs à l'eau douce. Pensons notamment à Technologies du développement durable Canada, au Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC, au Programme de croissance propre de RNCan et au Programme des technologies propres d'AAC, au Programme d'infrastructure du Canada, au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, au Programme national d'atténuation des catastrophes et au Fonds pour l'infrastructure d'eau potable et d'eaux usées des Premières nations dans les réserves, entre autres. Toutefois, il existe encore des lacunes dans les liens entre ceux qui créent ces programmes et ceux qui les utilisent.

L'Agence canadienne de l'eau devrait promouvoir et encourager des technologies d'eau douce, l'innovation et l'amélioration des infrastructures afin de favoriser l'utilisation durable et la protection de l'eau douce. La nouvelle ACE veillera à ce que les progrès technologiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, éclairent de façon appropriée les politiques et les approches du gouvernement fédéral à la gestion de l'eau.

10. Engager les Canadiens dans la gestion et la protection de l'eau douce

L'intérêt pour la recherche et la surveillance communautaires de l'eau douce au Canada augmente et la qualité des données produites ainsi que l'utilisation de technologies innovantes aux fins de surveillance et d'analyse s'améliorent.

L'Agence canadienne de l'eau devrait fournir et promouvoir des programmes éducatifs pour le grand public en collaboration avec les gouvernements provinciaux-territoriaux, locaux et autochtones sur la gestion de l'eau douce et les systèmes de réglementation en place pour gérer l'eau douce au Canada. L'Agence devrait également soutenir les efforts existants de collecte de données en améliorant le financement et les autres soutiens aux organisations non gouvernementales, aux établissements universitaires, aux nations et organisations autochtones ainsi qu'aux programmes communautaires de surveillance de l'eau. Dans toutes ses activités, l'Agence devrait veiller à ce que le public participe pleinement à l'ensemble de son processus décisionnel.

Partie II : Objectifs manquants

Il est de notre avis que le document de discussion manque quelques objectifs qu'une nouvelle Agence canadienne de l'eau pourrait atteindre.

D'abord, nous pensons que, pour garantir des changements profonds et durables au régime fédéral canadien en matière d'eau douce, il faut des modifications législatives, dont aucune n'est plus importante qu'une refonte en bonne et due forme de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*. Cette loi est la principale législation fédérale canadienne sur l'eau douce, mais elle n'a fait l'objet d'aucune modernisation depuis son adoption en 1970. Le gouvernement fédéral devrait diriger le renouvellement de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones. Cette loi devrait prévoir la possibilité pour les gouvernements autochtones de participer à un processus de codécision législative fondé sur le consentement, ancré dans les relations de nation à nation et aligné sur l'UNDRIP, les droits des Autochtones sur l'eau et l'autodétermination. Dans un processus de corédaction, les peuples autochtones et le gouvernement sont coauteurs de la législation proposée, mais le processus législatif parlementaire ultérieur reste inchangé (c'est-à-dire une fois que le gouvernement a présenté le projet de loi à la Chambre). Cette approche fondée sur la réconciliation et le consentement peut contribuer à éviter les conflits liés à l'eau, à améliorer la législation, à préciser les relations de gouvernance et à jeter les bases d'une collaboration institutionnelle à long terme.

Ensuite, le document de discussion ne tient pas suffisamment compte de considérations internationales en matière d'eau douce. L'Agence canadienne de l'eau offre au Canada une occasion idéale d'exercer un leadership dans la lutte contre les effets des changements climatiques sur l'eau dans le monde ainsi que d'articuler son programme de développement international autour de solutions en matière d'eau douce. En particulier, l'Agence canadienne de l'eau peut contribuer à faire progresser les objectifs de développement durable des Nations Unies, [qui concernent tous l'eau](#).

Partie III : Priorités de gouvernance

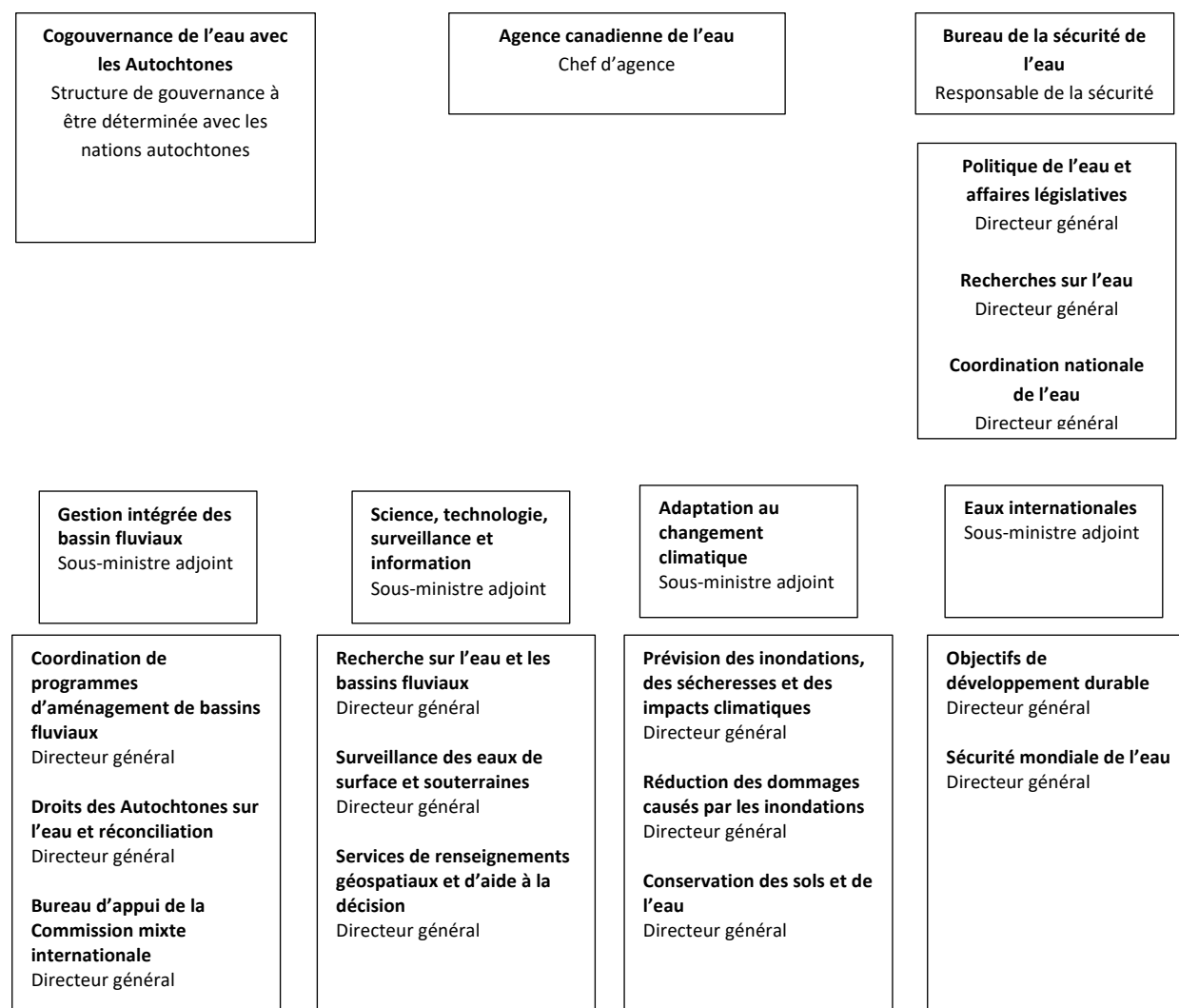
Le document de discussion présente un examen juridictionnel de structures de gouvernance et de structures organisationnelles relatives dans le monde. Après cette analyse, il est évident qu'il n'existe ni modèle ni approche unique ou commun(e). Pour moderniser le leadership fédéral en matière d'eau douce et assurer la sécurité de l'eau au Canada, il est recommandé que les changements institutionnels et organisationnels suivants soient prévus dans le cadre de la création de l'Agence canadienne de l'eau.

1. Considérations institutionnelles

- Entreprendre une **réorganisation interministérielle** qui rassemble les principales unités chargées de l'eau au sein du gouvernement fédéral en une seule Agence canadienne de l'eau. L'Agence devrait être ancrée par deux phares d'Environnement et changement climatique Canada : les Services hydrologiques nationaux (SHN) et la Direction des sciences et de la technologie de l'eau (DSTE). En plus des SHN et de la DSTE, un examen interministériel permettra d'identifier les principales unités de l'eau d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Pêches et Océans Canada, de Ressources naturelles Canada et d'autres ministères fédéraux qui devraient être réunis au sein de l'Agence.
- Nommer un **chef d'agence** chargé d'élaborer un mandat et une structure appropriés pour l'organisation grâce à un dialogue approfondi et soutenu avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones.
- Nommer un **responsable de la sécurité de l'eau** pour diriger l'élaboration scientifique, technique et politique au sein de l'Agence et mettre en place une organisation fondée sur la connaissance pouvant mettre en œuvre les principaux objectifs en matière d'eau douce. Le responsable doit également avoir une fonction d'enquête indépendante pour anticiper les conflits et faciliter les résolutions concernant les eaux qui coulent le long des frontières internes ou canadiennes ou qui traversent celles-ci.
- Créer des **centres d'excellence régionaux** qui s'appuient sur des compétences scientifiques régionales existantes. Ces centres contribueront à garantir que les solutions en matière d'eau douce reposent sur une science de pointe bien adaptée aux spécificités régionales.
- **Élaborer conjointement** le mandat de l'Agence avec les nations autochtones, notamment en fournissant des pistes pour développer des structures de cogouvernance de l'eau qui reconnaissent et respectent l'autodétermination des Autochtones et les relations de nation à nation.
- Tirer parti de l'expertise et des capacités des **institutions universitaires et des organisations non gouvernementales spécialisées dans le domaine de l'eau** afin de mieux informer le gouvernement en matière de science, de politique et de développement de programmes. Cela devrait inclure le développement d'un programme de subvention de la recherche administré par les organismes de recherche fédéraux des trois Conseils afin de soutenir les principales priorités de recherche et d'établir des centres d'excellence scientifique et technique pour soutenir l'Agence.
- Mandater l'Agence pour guider les **dépenses fédérales de relance axées sur l'eau** liées à la COVID-19 et aux efforts de relance verte.

2. Structure organisationnelle proposée pour l'Agence canadienne de l'eau

L'organigramme théorique qui suit fournit un point de départ pour la façon dont l'Agence pourrait être structurée. Chaque élément de l'organigramme est décrit plus en détail ci-dessous.



Ce qui suit est une description succincte des unités organisationnelles proposées. L'intention est d'illustrer l'éventail des fonctions qui seront nécessaires pour remplir le mandat initial de l'Agence. Une fois établie, l'Agence enrichira elle-même le mandat et les accords de partenariat en collaboration avec d'autres acteurs de la communauté de l'eau douce. La cogouvernance autochtone de l'eau devrait être une composante fondamentale du développement de l'Agence qui est déterminée en collaboration avec les nations autochtones. C'est pour cette raison qu'elle n'est pas décrite en détail ci-dessous.

Plus de 80 % des besoins les plus urgents en matière de capacités (peut-être de l'ordre de 600 à 800 personnes) peuvent être satisfaits en s'appuyant sur les forces existantes d'ECCE et une grande partie du reste (probablement moins de 100) peut être ajoutée à partir d'autres organismes fédéraux. Il est important de noter que, bien qu'elle s'appuie sur les composantes existantes d'ECCE, l'Agence doit être un organisme indépendant qui ne relève d'aucun ministère unique.

Comme indiqué dans chacune des descriptions ci-dessous, de nouvelles ressources modestes seront également nécessaires. Outre les ressources humaines, il pourrait également être souhaitable à l'avenir de recréer l'ancien fonds de mise en application de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* afin de conclure de nouveaux accords intergouvernementaux. Ce fonds était assorti d'un budget de près de 20 millions de dollars.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ DE L'EAU

Politique de l'eau et affaires législatives : Cette direction dirigera l'examen et le renouvellement des politiques et des lois fédérales en matière d'eau, en tenant compte des meilleures pratiques internationales. La politique fédérale de l'eau de 1987 est dépassée en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et le rôle croissant du secteur de l'assurance privée dans la réduction des dommages causés par les inondations, et elle propose une approche extrêmement dépassée aux relations autochtones en matière d'eau. La *Loi sur les ressources en eau du Canada* de 1970 est également dépassée, notamment en ce qui a trait aux droits des Autochtones sur l'eau et à la reconnaissance du changement climatique comme un facteur majeur des problèmes de gestion de l'eau.

Recherches sur l'eau : Cette direction appuierait le responsable de la sécurité de l'eau dans un rôle similaire à celui de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada. La direction évaluera et formulera en continu des recommandations concernant la science, l'élaboration de politiques et de programmes et les priorités de l'Agence. De plus, elle mènera des enquêtes indépendantes pour anticiper de nouveaux problèmes d'eau douce d'importance nationale.

Coordination nationale de l'eau : Cette direction sera chargée d'établir et de soutenir une coordination interministérielle appropriée, des mécanismes de consultation fédéraux-provinciaux-territoriaux et des relations avec la gouvernance partagée et les organismes scientifiques à des niveaux plus locaux. La Direction des politiques stratégiques ainsi que la Direction des politiques, de la planification et des partenariats du SMC disposent de certaines capacités.

GESTION INTÉGRÉE DES BASSINS FLUVIAUX

Coordination de programmes d'aménagement de bassins fluviaux : Les programmes d'aménagement de bassins fluviaux existants (entre le Canada et les États-Unis, interprovinciaux et autres) et leurs secrétariats à temps plein, qui sont dispersés entre plusieurs secteurs d'ECCC, rendront des comptes par l'intermédiaire du SMA responsable de la gestion intégrée des bassins fluviaux. Cette direction coordonnera les activités de ces programmes d'aménagement en s'assurant notamment qu'ils reçoivent le soutien scientifique et technique nécessaire. De plus, elle conceptualisera et négociera de nouveaux accords. On s'attend à ce que de nouveaux accords soient nécessaires en matière notamment d'adaptation au changement climatique, de réduction des dommages causés par les inondations et de cogestion autochtone, entre autres. Dans un avenir immédiat, les capacités de base peuvent être tirées des SHN et de la DSTE existants. À plus long terme, il pourrait être souhaitable d'envisager la création d'un fonds de mise en application de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* pour soutenir financièrement de nouveaux accords.

Droits des Autochtones sur l'eau et réconciliation : Cette direction veillera à ce que les politiques et les lois plus générales sur l'eau élaborées par la direction de la politique de l'eau et des affaires législatives et ailleurs dans le cadre de programmes gouvernementaux liés à l'eau soient conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Elle s'efforcera également de mettre en œuvre une relation de nation à nation fondée sur les distinctions avec les gouvernements autochtones, notamment en adoptant une approche à la codécision fondée sur le consentement pour le renouvellement de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*. De plus, elle coordonnera les relations autochtones dans tous les programmes de l'Agence afin de garantir que tous les programmes tiennent

compte des répercussions sur le bien-être des communautés autochtones. À l'heure actuelle, la capacité pertinente d'ECCE est minimale, de sorte que la plupart des exigences devront être définies au cours des phases ultérieures.

Bureau d'appui de la Commission mixte internationale : Au fil des ans, le soutien gouvernemental en matière de sciences et d'ingénierie à la Commission mixte internationale et à d'autres activités canado-américaines a considérablement diminué, juste au moment où les pressions sur les ressources partagées s'intensifient. Cette direction analysera toutes les activités liées à l'eau aux États-Unis qui peuvent affecter le Canada et y apportera de la transparence, travaillera avec Affaires mondiales Canada pour négocier efficacement avec les États-Unis et s'assurera que les capacités de l'ensemble de l'Agence soutiennent de manière appropriée la Commission mixte internationale et d'autres initiatives canado-américaines. Il existe déjà certaines capacités au sein de la Direction du commerce bilatéral et international de la DGAI, mais elles devront être considérablement renforcées au cours des prochaines années.

SCIENCE, TECHNOLOGIE, SURVEILLANCE ET INFORMATION

Recherche sur l'eau et les bassins fluviaux : Cette direction développera et maintiendra une capacité scientifique de calibre mondial en soutien direct des mandats de l'Agence. Elle jouera un rôle de chef de file scientifique dans le domaine de l'eau douce à l'échelle nationale, rétablira un programme de subventions pour la recherche sur l'eau par l'intermédiaire des organismes fédéraux de recherche des trois Conseils, collaborera étroitement avec la communauté universitaire de manière plus générale pour soutenir l'excellent travail réalisé dans les universités canadiennes et s'assurera que les programmes scientifiques informent correctement les politiques et programmes gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'eau douce. La capacité initiale sera tirée de la Direction des sciences et de la technologie de l'eau d'ECCE.

Surveillance des eaux de surface et souterraines : Cette direction réunira immédiatement deux grands blocs de personnel des Services hydrologiques nationaux et de la Direction des sciences et de la technologie de l'eau chargés de la surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau (y compris les services de laboratoire). Les Services hydrologiques nationaux et leurs prédécesseurs ont été l'épine dorsale des programmes fédéraux en matière d'eau douce et de la coopération fédérale-provinciale pendant plus d'un siècle. Il est possible d'harmoniser et d'améliorer les réseaux fédéraux de surveillance de l'eau douce et les compétences analytiques connexes, ainsi que les relations intergouvernementales. Plus tard, il sera conseillé d'ajouter la modeste capacité de surveillance des eaux souterraines actuellement en place au sein de RNCan.

Services de renseignements géospatiaux et d'aide à la décision : Cette direction jouera un rôle important dans la création et la mobilisation des connaissances pour prévoir les occasions et les problèmes liés à l'eau et y répondre en développant, appliquant et transférant des modèles mathématiques et d'autres outils d'aide à la décision. Pour ce faire, il faudra étudier et rendre compte en permanence des modèles et des meilleures pratiques internationales, collaborer avec des universitaires, des consultants et d'autres experts canadiens et travailler avec un large éventail de décideurs publics et privés, y compris les nombreuses organisations qui jouent un rôle dans la gouvernance des eaux partagées des bassins hydrographiques. Certaines capacités seront accessibles lors de la première étape, par exemple dans le cadre de la Direction des sciences et de la technologie de l'eau, mais d'autres

devront être introduites subséquemment, par exemple dans les domaines de la cartographie des bassins fluviaux et d'autres systèmes d'appui aux renseignements géospatiaux de RNCan.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Prévision des inondations, des sécheresses et des impacts climatiques : Le noyau de cette direction existe déjà dans les bureaux montréalais du Service météorologique du Canada (SMC). Le rôle fondamental de la direction sera d'établir et de faire fonctionner des systèmes nationaux de prévision d'importance critique pour les inondations, les sécheresses et les impacts climatiques. Cette capacité devrait être intégrée directement à l'Agence afin de tirer parti des très solides relations de travail fédérales-provinciales qui ont été établies au fil des décennies par le SMC et les autres éléments qui composeront l'Agence. Aussi, il sera important que l'unité collabore étroitement avec le SMC et sa capacité de calcul ainsi que ses compétences de calibre mondial en modélisation.

Réduction des dommages causés par les inondations : Les politiques et programmes fédéraux actuels d'atténuation et de réduction des dommages causés par les inondations sont inadéquats en raison de décennies de fragmentation et de négligence. Ces inadéquations deviennent coûteuses à mesure que le changement climatique et l'évolution de l'utilisation des terres font augmenter de manière exponentielle les coûts financiers et la souffrance humaine. Cette direction devra être créée en regroupant les modestes capacités d'ECCC, de RNCan et – peut-être – de la sécurité publique, ainsi qu'en procédant à quelques nouveaux recrutements.

Conservation des sols et de l'eau : Cette direction se concentrera sur des mesures pratiques visant à aider le secteur agricole à s'adapter à l'évolution des extrêmes de l'approvisionnement en eau, liés principalement, mais pas exclusivement au changement climatique. Pour ce faire, elle devra reconstruire certains des types de compétences qui existaient au sein de l'ancienne Administration du rétablissement agricole des Prairies. Bien que certaines compétences existantes puissent être retrouvées au cours des phases 2 et 3, par exemple au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, la plupart des ressources devront provenir d'ailleurs, par exemple par l'intermédiaire de Diversification de l'économie de l'Ouest, d'Infrastructure Canada, des fonds de relance post-pandémie et de budgets futurs. Une grande priorité sera accordée à la collaboration avec Diversification de l'économie de l'Ouest et les provinces dans le cadre d'une stratégie de l'eau des Prairies.

EAUX INTERNATIONALES

Objectifs de développement durable : S'attaquer aux problèmes de l'eau à l'échelle mondiale peut être la clé de voûte d'un avenir équitable, prospère et durable, et il est manifestement dans l'intérêt du Canada de contribuer à ce résultat. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend 17 objectifs ambitieux et 16 cibles intergouvernementales. L'objectif n° 6 concerne l'eau potable et l'assainissement, mais peu, voire aucun des 17 objectifs ne peut être atteint sans une amélioration de la gestion de l'eau à l'échelle mondiale. Cette direction coordonnera les contributions de l'Agence à la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, ainsi que l'examen et le compte rendu des contributions plus larges dans l'ensemble du secteur de l'eau au Canada. Les ressources actuellement offertes au sein de la Direction générale des politiques stratégiques seront consacrées à ces objectifs.

Sécurité mondiale de l'eau : Le Canada contribue déjà à la sécurité mondiale de l'eau par l'intermédiaire des Nations Unies et d'autres organismes internationaux comme le Conseil interaction, des organismes

de développement et un secteur relativement actif de l'ingénierie et de la consultation en matière d'eau. Il existe également un potentiel supplémentaire considérable de participation à des consortiums multinationaux pour faire avancer des options stratégiques dans des pays ou des régions données afin de partager les connaissances de l'Agence et des nombreux centres d'excellence du Canada. Cette direction assurera la promotion et la coordination des contributions de l'Agence et du Canada en général à cet égard. Il faudra probablement y répondre par le recrutement.

Organisations partenaires de l'initiative Water Security for Canadians



POLIS Project on Ecological Governance
watersustainabilityproject



UNITED NATIONS
UNIVERSITY
UNU-INWEH
Institute for Water,
Environment and Health



Fondation
de Gaspé Beaubien
Foundation

